

Risques environnementaux et développement durable : quel rôle pour les CE et les CHSCT ?

Comment définir aujourd'hui la responsabilité sociétale des entreprises et les principes de gouvernance à la lumière des évolutions politiques, réglementaires et sociales en cours ?

Comment l'évolution récente de l'environnement juridique et réglementaire (Code du Travail, Grenelle de l'Environnement..) a étendu le droit de regard du CE aux informations relatives aux questions environnementales et en quoi la loi sur la responsabilité environnementale, qui a donné corps au principe « pollueur-payeur », oblige aujourd'hui les CE à s'impliquer d'avantage sur la problématique des risques environnementaux ?

Quel est le nouveau rôle des partenaires sociaux dans cette démarche ? et comment les nouvelles dispositions prévues par la loi et les nouveaux outils mis à leur disposition permettent aux CE et aux CHSCT de jouer un rôle majeur dans l'intégration des principes de développement durable dans leurs entreprises ?

C'est à toutes ces questions qu'entend répondre cette formation.

Durée : 1 jour

1 session à Paris

10/12/2009 à Paris / Ref : 2009-SE02-P

580 € HT / 693,68 € TTC



Formateur

Mathilde SAVOYE

Consultante à SEMAPHORES Entreprises, elle assiste les entreprises et les collectivités dans la réalisation de leur stratégie de développement durable à des échelles multiples.

Géographe de formation, après un Master de l'université de Plymouth et un DESS à Bordeaux, elle a occupé successivement des postes de chargée de mission à l'ADEME puis des postes de consultant chez ALPHEEIS et enfin chez SEMAPHORES, depuis 2006.



Supports remis

- Supports de formation remis sur CD-Rom.
- Projection d'un diaporama Power Point.
- Remise d'un document papier permettant une prise de note simplifiée et proposant une bibliographie succincte et des pistes pour poursuivre la réflexion (revue de presse, sites internet...)



Objectifs

- Matin :
Disposer d'un vocabulaire commun sur le champ du développement durable, en comprendre les tenants et aboutissants et le nouveau rôle à jouer des partenaires sociaux
- Après-midi
Intégrer la nouvelle donne après l'adoption de la loi sur la responsabilité environnementale et le rôle des organismes représentatifs des salariés



Public concerné



- Représentants du personnel : CE et CHSCT
- Direction Générale et Direction des Ressources Humaines des grandes entreprises
- Représentants des Syndicats

Si vous avez des questions sur l'adéquation entre votre besoin et la formation proposée, contactez-nous.